



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 23 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 17 juin 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Geneviève GUEYDON
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Christelle LION est désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la collectivité au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin) et les communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (la CLECT).

Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et l'EPCI. Ce mécanisme garantit la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés de la commune à l'EPCI.

Chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT.

Lors du Conseil Communautaire du 30 avril 2026, il a été acté la composition de la CLECT : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour chaque commune membre de la CALL désignés par leur conseil municipal.

Le choix des délégués peut porter sur l'un de ses conseillers communautaires ou sur tout conseiller municipal.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260624-DEL_2026_067-DE

SLO

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de désigner :

↳ **Vote Pour 22**

Abstention 7

- Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, en qualité de représentant titulaire
- Madame Lily DUBOIS, en qualité de représentant suppléant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 24 juin 2026



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI